

Le vaccin vivant atténué contre la grippe

Live Attenuated Influenza (Flu) Vaccine

Qu'est-ce que le vaccin vivant atténué contre la grippe?

Le vaccin vivant atténué contre la grippe est préparé à partir de virus de la grippe affaiblis. Il vous protège des virus qui causent l'influenza, souvent appelée grippe. Il ne vous protège pas d'autres virus ou bactéries qui causent le rhume ou la gastroentérite. Plusieurs autres vaccins antigrippaux inactivés sont offerts en Colombie-Britannique. Les vaccins inactivés sont faits de virus de la grippe morts. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#). Ces vaccins sont tous approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins antigrippaux se donnent habituellement en octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour savoir si les vaccins sont offerts ou visitez ImmunizeBC à <http://immunizebc.ca/clinics/flu> pour trouver une clinique de vaccination contre la grippe.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

En Colombie-Britannique, ce vaccin est fourni gratuitement cette année aux enfants de 2 à 17 ans risquant de tomber gravement malades : Il s'agit des catégories suivantes :

- tous les enfants de 2 à 4 ans;
- les enfants de 5 à 17 ans atteints de certaines maladies, dont :
 - les troubles cardiorespiratoires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme léger ou modéré, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique;
 - les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer ou l'anémie;
 - les troubles de santé causant des difficultés respiratoires, de la déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves ou de la moelle épinière, ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires;
 - l'obésité morbide.
- les enfants autochtones.

Le vaccin est également fourni gratuitement aux enfants de 5 à 17 ans qui vivent avec des personnes risquant de tomber gravement malades. La liste de ces personnes figure dans [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#). Les enfants qui sont amenés à visiter des établissements de soins peuvent également recevoir le vaccin gratuitement.

Pour savoir si votre enfant est admissible, consultez votre fournisseur de soins de santé ou téléphonez à HealthLink BC au **8-1-1**.

Si votre enfant est inadmissible, vous pouvez acheter le vaccin dans certaines pharmacies et cliniques de voyage. Les personnes de 18 à 59 ans peuvent également acheter le vaccin.

Comment ce vaccin est-il administré?

Ce vaccin est administré sous forme de pulvérisation dans les deux narines. Les enfants de 9 ans ou plus n'ont besoin que d'une seule dose. Les enfants de 2 à 8 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses. La deuxième dose est importante, car elle permet d'accroître le niveau de protection. Elle doit être administrée 4 semaines après la première.

Quels sont les avantages de ce vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger de la grippe, infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Ce vaccin contient des virus de la grippe affaiblis. Il peut causer des symptômes grippaux légers, mais beaucoup plus faibles que ceux dus à une réelle infection grippale, dont un écoulement nasal, la congestion nasale, la toux, le mal de gorge et la fièvre. Les réactions courantes comprennent des symptômes bénins, tels que l'écoulement nasal, la congestion nasale, la toux, les maux de gorge et la fièvre. Certains enfants peuvent souffrir de maux de tête ou d'une perte d'appétit, ou se sentir faibles.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine®) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. et se présenter sous la forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si une telle réaction survient, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine

(adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il se produit plus souvent après une infection. Dans de rares cas, il peut également se manifester après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ une personne sur un million.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin vivant atténué?

Les enfants de moins de 2 ans et les femmes enceintes, ou qui prévoient de le devenir, ne devraient pas se faire administrer ce vaccin.

Consultez votre fournisseur de soins de santé si votre enfant :

- a un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- souffre d'asthme grave ou a une respiration sifflante;
- a déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à l'une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner);
- a été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les 8 semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée;
- doit prendre de l'Aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux;
- reçoit un inhibiteur du point de contrôle pour le traitement du cancer.

Ceux qui prévoient avoir des contacts avec une personne au système immunitaire très affaibli, comme un patient ayant subi une greffe de moelle osseuse, dans les deux semaines après avoir été immunisées devraient plutôt se faire administrer le vaccin inactivé contre la grippe. Si ces contacts peuvent être évités, ils peuvent recevoir le vaccin atténué.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'influenza?

La grippe est une infection des voies respiratoires supérieures causée par un virus. Les personnes atteintes courent le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés du visage.

Elle peut aussi se transmettre lorsqu'on touche les minuscules gouttelettes provenant de la toux et des éternuements sur une autre personne ou un objet, et qu'on se touche ensuite les yeux, la bouche ou le nez sans s'être lavé les mains.

Qu'est-ce que la politique de prévention de la grippe?

La Colombie-Britannique a mis en place une politique de prévention de la grippe pour protéger les personnes qui courent un risque élevé. Les travailleurs de la santé doivent être vaccinés ou porter un masque s'ils travaillent dans des zones de soins aux patients pendant la saison de la grippe. Les étudiants et les bénévoles qui travaillent dans des établissements de soins, ainsi que les visiteurs de ces établissements, devraient également porter un masque s'ils n'ont pas reçu le vaccin.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.](#)

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les personnes âgées devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)
- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12d Vaccin inactivé contre l'influenza \(grippe\)](#)

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, visitez ImmunizeBC à l'adresse <https://immunizebc.ca/> (en anglais).



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
An Agency of the Provincial Health Services Authority